

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5216

objet : **Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Secteur assainissement de la Communauté urbaine - Achat et maintenance de pompes process - Lot n° 3 : achat et maintenance de pompes process Rheinhutte - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4289 en date du 22 mai 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'achat et de maintenance de pompes process pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud et le secteur assainissement de la Communauté urbaine - lot n° 3 : achat et maintenance de pompes process Rheinhutte.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 6 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Glynwed SAS pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum global de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum global de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'achat et la maintenance de pompes process pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud et le secteur assainissement de la Communauté urbaine - lot n° 3 : achat et maintenance de pompes process Rheinhutte pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Glynwed SAS, pour un montant minimum global de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum global de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

3° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,